

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**  
**2535 CHEMIN DE L'ÉGLISE (LOT PROJETÉ 6 547 634)**

---

**AVIS PUBLIC**, est par la présente donnée que lors de la séance qui se tiendra le 21 novembre 2022, à 19 h, à la salle du conseil située au 2452, chemin de l'Église, à Sainte-Clotilde, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Clotilde statuera sur la demande de dérogation mineure suivante en vertu du règlement sur les dérogations mineures no. 475 :

**2535, chemin de l'Église (lot projeté 6 547 634)**

Demande déposée le 11 octobre 2022 par Denis Forino concernant le lot 6 199 697 (futur lot projeté 6 547 634) du Cadastre du Québec, situé au 2535, chemin de l'Église.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre la construction d'une maison bigénérationnelle comportant deux garages attachés sur un futur lot d'une superficie de 2 787,1 mètres carrés, alors que le règlement de zonage no. 471, à la section 2 et à l'article 5.2.1, mentionne que pour un terrain mesurant plus de 1 393 mètres carrés, seulement qu'un garage attaché et un détaché est autorisé.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 21 novembre 2022, à 19 h, à la salle du conseil située au 2452, chemin de l'Église, à Sainte-Clotilde.

Donné à Sainte-Clotilde, ce 4 novembre 2022



---

Amélie Latendresse  
Directrice générale et greffière-trésorière